

Sous couvert d'un projet écologique, j'ai vu plutôt ici une opération de viabilisation de terrains inondables afin qu'ils deviennent constructibles. La destruction de pièces vivantes à des fins écologiques me paraît incohérente. A preuve qu'après le réexamen, la faune acacia est tant qu'espèce invasive me paraît quelque peu fongicide (présent en France depuis 1622). La finalité me paraît plus, l'utilisation de ces terres en vue de permettre l'extension de Delta 3. Edgar Loquet DOUBOIS

Il semble également que la station de traitement et le bassin de rétention soient en sur capacité d'absorption en cas de fortes pluies. Je réiterate que mes observations soient anonymes.